



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET

COMMUNE DU
PERRAY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-13

Séance du 07/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 23

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation

29/02/2024

Date d'affichage

29/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

13.03.2024

et publication du :

13.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. COUJANDASSAMY Bruno, Mme COURTILLET Véronique, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. BARON Jean-Louis donne pouvoir à Mme PETER Marie-José, Mme LE MINDU Isabelle donne pouvoir à M. CHAIGNON Jean-Michel, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel donne pouvoir à M. BASTIERE Paul, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, Mme DEVILLIERS Evelyne donne pouvoir à Mme GROSSE Marie-France

Etai(ent) absent(s) :

Mme AUBE Stéphanie

Etai(ent) excusé(s) :

M. BARON Jean-Louis, Mme BOURABA Jessica, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme LE MINDU Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :

M. BONDON Pierre

Objet : Affaires générales - Adoption d'une motion pour soutenir le Département dans sa démarche auprès de l'Etat face aux contraintes budgétaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178 04863-2024 03 08-2024 13-DE

VU le courrier reçu le 8 janvier 2024 de Monsieur le Président du Département,

VU les arguments exposés dans ledit courrier face aux difficultés financières que le Département va rencontrer dans les années à venir et des répercussions sur les communes,

VU la motion proposée par le Département aux communes,

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des termes de la motion et de sa finalité,

ADOpte la motion du conseil municipal du Perray-en-Yvelines ci-jointe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 8 mars 2024

Le Maire,



Geoffroy BAX DE KEATING